



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

SG/23-967-170 du 15/05/2023

CONSEILLERE TECHNIQUE RURALITE - LETTRE DE MISSION

Destinataires : Tous les agents de l'académie

Dossier suivi par : Secretariat général - Tel : 04 42 91 17 21 - Mail : ce.sg@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez en annexe la lettre de mission de la conseillère technique ruralité auprès du recteur de la Région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Objet : lettre de mission de Madame Nathalie LEGAIGNOUX, Conseillère technique ruralité auprès du recteur de la Région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix Marseille.

Répondre aux enjeux des territoires ruraux est une priorité du Gouvernement, notamment concernant le service public d'éducation. Cette réponse doit être construite avec les collectivités et élus concernés. Le plan pour les territoires ruraux annoncé par la première ministre et le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse vise ainsi à garantir l'amélioration durable de la qualité du service public au sein de ces territoires.

L'académie d'Aix-Marseille accorde une grande attention aux territoire ruraux notamment dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

Aussi, à compter du 1^{er} mai 2023, **Madame Nathalie LEGAIGNOUX** est nommée Conseillère technique ruralité auprès du recteur de la Région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix Marseille.

Dans le cadre du « Plan pour notre école dans les territoires ruraux », Madame Nathalie LEGAIGNOUX en sa qualité de conseillère technique académique ruralité sera tout particulièrement amenée à travailler en étroite collaboration avec les directeurs académiques de ces deux départements.

Le « Plan pour notre école dans les territoires ruraux », composé de trois axes se décline en six propositions.

Madame Nathalie LEGAIGNOUX participera à la réflexion et à la mise en œuvre de l'ensemble des axes et propositions de ce plan ruralité :

Axe 1 : Garantir un maillage scolaire partout sur le territoire

Proposition 1 : Anticiper mieux les ouvertures et fermetures de classes

Proposition 2 : Participer à la création d'une instance de dialogue et de coordination

Proposition 3 : Créer un bonus pour les regroupements pédagogiques intercommunaux

Axe 2 : Garantir la réussite des élèves en milieu rural

Proposition 4 : Permettre des échanges entre collégiens de milieu rural et urbain

Proposition 5 : Offrir des places supplémentaires en internat d'excellence

Axe 3 : Garantir la dynamisation des territoires par l'école

Proposition 6 : Étendre les territoires éducatifs ruraux

Au service du pilotage académique, sous l'autorité du recteur et en lien étroit avec les directeurs académiques, Madame Nathalie LEGAIGNOUX, en s'appuyant sur l'existant (instances, démarches et travaux déjà mis en œuvre), s'attachera à mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels ou non institutionnels pour répondre collectivement à l'enjeu de la réussite éducative en milieu rural.

Les réseaux académiques et une culture de projets déjà existante constituent des points d'appui importants pour tendre vers « un environnement éducatif optimisé » et l'égalité des chances.

L'instance de réflexion 04-05 sur l'école rurale de montagne initiée en 2022 par l'académie associe dans deux secteurs expérimentaux, la préfecture, les collectivités locales, la caisse d'allocation familiale, des associations de parents, des représentants des élèves et des enseignants. Cette expérimentation dite de « communauté éducative de montagne » sera particulièrement à suivre et à développer.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan ruralité, la commission des maires pourra constituer un espace privilégié de co-conception et de co-construction. Une définition partagée de la ruralité, une identification fine et commune de territoires dans lesquels un travail collectif serait conduit ou encore le choix d'expérimentations à mener pourraient constituer les éléments d'une feuille de route élaborée collectivement.

Les services de l'État et l'ensemble des partenaires concernés seront tout naturellement associés dans un esprit de grande alliance éducative et de parité d'estime. Ainsi par exemple et au-delà des partenariats avec les collectivités territoriales et les préfectures, la participation de la CAF, de l'ARS, des associations, des centres sociaux, des parents d'élèves et des jeunes sera constamment recherchée.

Le déploiement en territoire des missions de Madame Nathalie LEGAIGNOUX s'organisera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Années 1 et 2 (rentrées scolaires 2023-2024 et 2024-2025), les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence,
- Année 3 (rentrée scolaire 2025-2026) une extension sera envisagée pour les territoires ruraux des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.
- Année 4 (rentrée scolaire 2026-2027) les territoires ruraux des départements des Alpes-Maritimes et du Var



Bernard BEIGNIER